Le Burundi se dote de son premier Ombudsman

@rib News, 13/11/2010 â€“ Source XinhuaLe Burundi s'est dotÃ© vendredi de son premier Ombudsman, prÃ©vu par l'accord d'Arusha pour la Paix et la RÃ©conciliation au Burundi signÃ© le 28 aoÃ»t 2000.Mohamed Rukara a Ã©tÃ© Ã©lu pour un mand de six ans par l'AssemblÃ©e Nationale du Burundi et approuvÃ© par le SÃ©nat tel que le dispose la Constitution burundaise.Selon cette derniÃ¨re, l'Ombudsman "reÃ§oit les plaintes et mÃ¨ne des enquÃªtes concernant des fautes de gestion et des violations des droits des citoyens commises par des agents de la fonction publique et du judiciaire et fait des recommandations Ã ce sujet aux autoritÃ©s compÃ©tentes".
En outre, l'Ombudsman a la mission d'assurer "une mÃ©diation entre l'Administration et les citoyens et entre les ministÃ¨res et l'Administration et joue le rÃ´le d'observateur en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration publique".L'Ã©lection de l'Ombudsman s'est dÃ©roulÃ©e en l'absence des dÃ©putÃ©s issus du parti Union pour le ProgrÃ¨s National (UPRONA, dans la coalition gouvernementale), qui ont estimÃ© que Mohamed Rukara ne pourra pas exercer la neutralitÃ© exigÃ©e pour une telle personnalitÃ©, Ã©tant donnÃ© qu'il occupait jusque-lÃ de hautes fonctions au sein du parti Conseil National pour la DÃ©fense de la DÃ©mocratie - Force de DÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD, au pouvoir) pour son second mandat.